



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du mardi 27 mai 2025

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE	Rennes Métropole - Président de l'ALEC du Pays de Rennes
M. Melaine MORIN	Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités

Communes du Pays de Rennes :

M. Jean-Luc DUBOIS	Langouët - Maire
Mme Annick MONNIER	Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique
Mme Gaëlle PIERRE	Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l'implication citoyenne
Mme Anne-Hélène TUAL	Acigné - Conseillère, élue déléguée en charge des transports, mobilité et transition énergétique

Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN	Valoen – Consultant énergie
M. François GABET	ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole
Mme Lénaïg LHARIDON	EHOP
Mme Lauriane RAT-TUDAL	ENGIE Solutions

Membres du Conseil d'Administration excusé·e·s :

Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN	Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation
------------------	---

Membres de droit (EPCI) :

Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN	Liffré Cormier Communauté – Vice-présidente en charge des transitions écologiques et du PCAET
----------------------------	---

Communes du Pays de Rennes :

M. Erwan DETOC-LE LARDIC	La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au suivi des chantiers
Mme Marine KECHID	La Mézière – Conseillère développement durable
M. Fabrice MATHOULIN	Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
Mme Aurélie QUEMENER	Vezin le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable
M. Jean-Paul VUICHARD	Laillé – Adjoint de la commission développement durable

Acteurs privés :

Mme Marie MORANTIN	CAPEB – Conseillère technique et économique
--------------------	---

Membres du Conseil d'Administration absents

Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN	Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Président
------------------	---

Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL	Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
Mme Karine CHATEL	Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage
M. Sébastien GIRARD	Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments

Acteurs publics :

M. Ludovic BROSSARD	CEBR
M. Jean-Claude BELINE	SDE 35
M. Gilles DREUSLIN	Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »

Acteurs privés :

Mme Sandrine CASSAN	Archipel Habitat (ADO Habitat)
M. Romain REBOUX	GRDF

Invités, non membres du conseil d'administration, présents :

Mme Fabienne ABBoud	Responsable du pôle administratif de l'ALEC
M. Florian CALCAGNO	Conseiller en Energie Partagé – Référent Fonds Chaleur – Délégué du personnel au sein du CSE
M. Olivier CHOLLET	Expert-comptable – GEIREC
Mme Claire LE GENTIL	Directrice de l'ALEC
M. Olivier HERVELIN	Commissaire aux comptes - CAFEX
M. Jean-Baptiste JAULIN	Manager expertise – GEIREC
M. Olivier ROCHE	Responsable du pôle collectivités et Responsable Financier de l'ALEC

Invité, non membres du conseil d'administration, excusée :

Mme Christelle LE PROUST	Ville de Rennes - Rennes Métropole - Responsable du Service Transition Énergétique et Écologique (STEE)
--------------------------	---

M. Erwan DETOC a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESE.

Mme Marine KECHID a donné pouvoir à M. Jean-Luc DUBOIS.

Début de la séance : 18h00

Rappel de l'ordre du jour

- Clôture des comptes 2024
- Cotisations et coûts jour
- Projet associatif
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Pour introduire la séance, les présents sont invités à piocher un bonbon de couleur et à répondre à la question correspondante. Les questions sont les suivantes.

- Bonbon rouge : Pour vous, quelle est l'action prioritaire à mettre en œuvre sur votre commune pour le prochain mandat ?
- Bonbon vert : Quelle est la question principale que vous vous posez sur les comptes 2024 de l'ALEC ?
- Bonbon bleu : Quel est le principal élément que vous avez perçu du projet associatif de l'ALEC ?
- Bonbon noir/marron : Qu'est-ce qui vous a motivé à venir au CA ce soir ?
- Bonbon jaune : Quelle chanson aimeriez-vous que le Président interprète à l'AG ?

Olivier DEHAESE met aux voix la validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 février 2025.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Clôture des comptes 2024

Le bilan et le compte de résultat 2024 sont présentés par M. Olivier CHOLLET, expert-comptable et M. Jean-Baptiste JAULIN, comptable, du Cabinet GEIREC chargé de l'expertise-comptable de l'agence.



PRODUITS D'EXPLOITATION

	2024	2023	Évolution	
Prestations de services	208 866 €	186 640 €	+22 226 €	+11,9%
Subventions	1 176 438 €	891 384 €	+285 054 €	+32%
Cotisations et partenariats	343 574 €	467 245 €	-123 671 €	-26,5%
Autres produits de gestion	7 210 €	345 €	+6 865 €	
Reprises fonds dédiés	18 850 €	14 300 €	+4 550 €	+31,8%
PRODUITS EXPLOITATION	1 754 938 €	1 559 914 €	+195 024 €	+12,5%
Reprise de provisions (Créances)	1 000 €	0 €	+1 000 €	
Reprise de provisions (IFC)	5 971 €	0 €	+5 971 €	
Transferts de charges	14 387 €	58 486 €	-44 099 €	-75,4%
TOTAL PRODUITS EXPLOIT.	1 776 296 €	1 618 400 €	+157 896 €	+9,8%

Charges externes (Détail)

	2024	2023	Évolution	
Fournitures consommables	14 262 €	7 928 €	+6 334 €	+79,9%
Locations, Charges locatives	95 876 €	92 222 €	+3 654 €	+4%
Entretien, Réparations	12 094 €	12 324 €	-230 €	-1,9%
Primes d'assurance	4 079 €	3 426 €	+653 €	+19,1%
Intermédiaires et honoraires	52 624 €	51 600 €	+1 024 €	+2%
Informations et communications	4 108 €	1 682 €	+2 426 €	+144,2%
Transports	84 €	394 €	-310 €	-78,7%
Déplacements, Réception	16 928 €	13 582 €	+3 346 €	+24,6%
Frais postaux, Télécom.	7 830 €	7 451 €	+379 €	+5,1%
Frais bancaires	281 €	416 €	-135 €	-32,5%
Autres services extérieurs	43 798 €	21 560 €	+22 238 €	+103,1%
TOTAL	251 963 €	212 585 €	+39 378 €	+18,5%

Charges de personnel

La hausse des charges de personnel est principalement liée à la hausse de l'effectif. Effectif moyen de 29,29 ETP en 2024 contre 27,96 en 2023.

2024

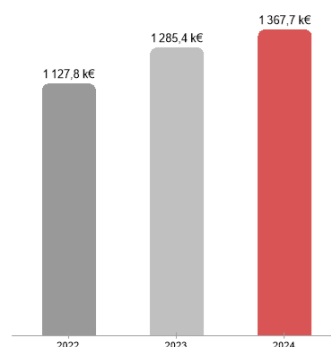
1 367 683 €

78.25% Produits

2023

1 285 428 €

82.42% Produits



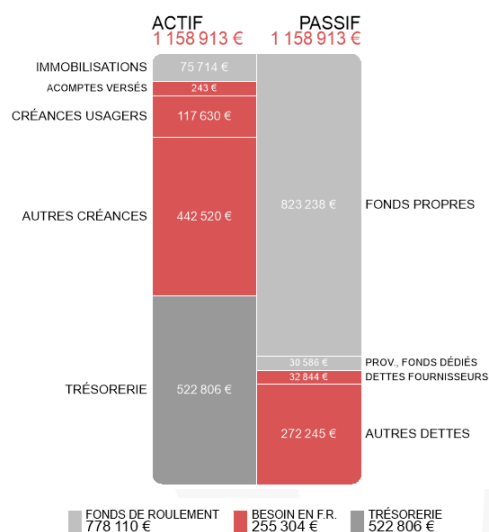
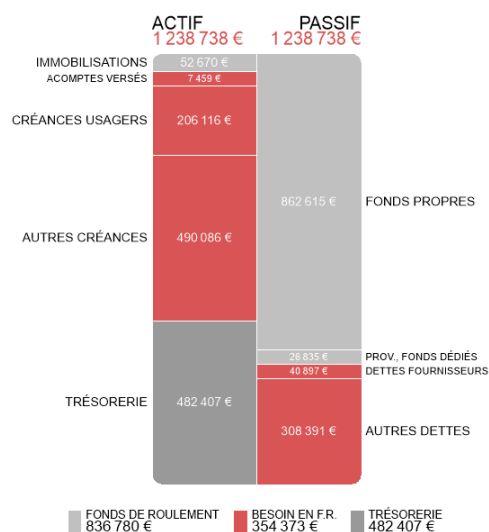
+82 255 €

6,4%

Produits
d'exploitation : +12,1%

Bilan au 31/12/2024

Bilan au 31/12/2023



Les produits d'exploitation, à hauteur de 1 776 297 € sont en progression de près de 10 % par rapport à 2023. On note une hausse des produits fiscalisés de 22 000 € ainsi qu'une forte augmentation des subventions qui s'explique par le reclassement en subventions de la participation des EPCI au CEP (anciennement classée dans les cotisations) et des aides à l'emploi (anciennement classées en transfert de charge).

Les charges de fonctionnement subissent une variation de 39 000 €. Les charges en augmentation sont expliquées :

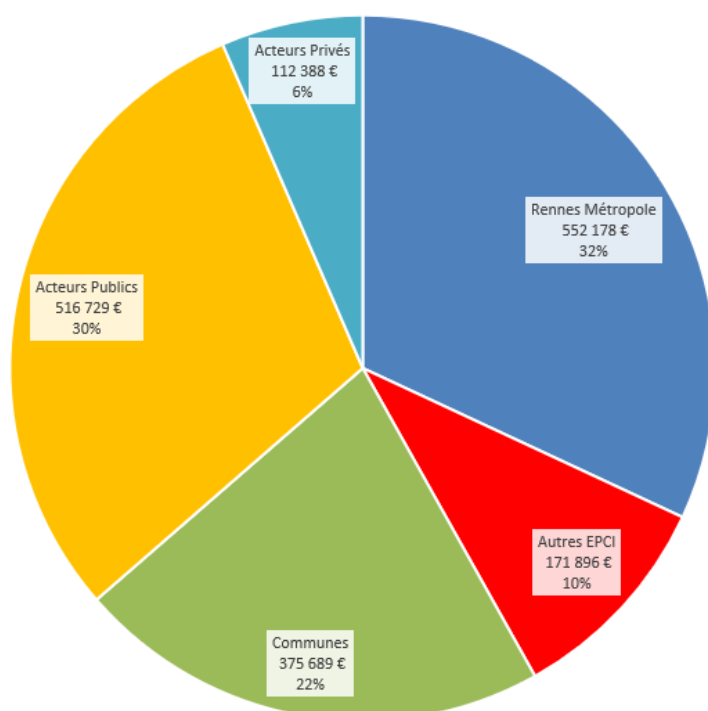
- Achat de capteurs et de divers outils pour les programmes
- Augmentation des loyers selon les index en vigueur et location exceptionnelle d'un site pour un évènement ponctuel

- Augmentation des frais de déplacements de l'équipe avec l'augmentation du nombre de communes adhérentes au CEP
- Participation aux Rencontres biennales inter-ALEC (frais de colloques et séminaires)
- Frais de formation

Les charges de personnel augmentent de 82 000 € en raison de l'augmentation des effectifs de l'agence en 2024 (embauche de 2 conseillers CEP et d'une assistante administrative). Ces charges représentent 78 % des produits contre 82 % en 2023.

L'agence a réalisé un peu moins de charges que prévues au budget 2024, permettant ainsi un résultat annuel positif de 48 751 €.

BUDGET REEL 2024 - REPARTITION DES PRODUITS



Un graphique de nos ressources réparties par financeur (et non par type d'activité ou type de financement) permet de voir les grandes composantes de nos financements qui sont très majoritairement publics.

M. Olivier HERVELIN du cabinet CAFEX, chargé de la mission de commissariat aux comptes, prend la parole à son tour au sujet du travail réalisé par son cabinet. Il présente la mission réglementaire qui consiste à contrôler les comptes et établir le rapport spécial sur les conventions réglementées. Il a également pour rôle d'alerter en cas de situation financière délicate, de faire une analyse des risques et de réaliser régulièrement des audits sociaux (audit sur la tenue des contrats de travail, le suivi des heures de travail et des congés, les procédures internes liées au paiement des salaires...). Il contrôle également les dépenses, leur réalisation et la procédure de validation des factures.

Il affirme qu'il est confortable d'avoir 6 mois d'avance de trésorerie dans le contexte économique actuel tendu qui peut comporter des risques pour les attributions de subventions.

Le rescrit porté par FLAME depuis quelques années est toujours en cours d'instruction mais le risque est mesuré.

M. HERVELIN se montre aussi rassuré quant au risque financier lié au contentieux porté en référé contre l'agence sur la ZAC de Gévezé.

Il souligne enfin la complexité des conventions financières de l'agence.

Au vu du travail effectué par GEIREC, M. HERVELIN annonce qu'il pourra certifier les comptes 2024 lors de l'assemblée générale du 17 juin 2025.

Olivier DEHAESE soumet les comptes 2024 au vote de l'assemblée.

Les comptes 2024 tels que présentés ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

Claire LE GENTIL, directrice, remercie GEIREC et CAFEX pour leur travail très fin d'analyse qui nous sécurise.

Point budget prévisionnel 2025

Olivier ROCHE, responsable des finances, fait un rapide point sur l'évolution du budget prévisionnel 2025 avant sa présentation complète en Assemblée Générale le 17 juin prochain.

Le budget tel que proposé en conseil d'administration de février était déficitaire à hauteur de - 18 995 €. A ce jour, il est excédentaire d'environ 30 000 €.

Le programme de travail du Val d'Ille Aubigné a été réhaussé de 14 000 €. La Région Bretagne a revu à la hausse son AMI Pacte en direction des entreprises. Nous avons cependant corrigé à la baisse le financement de l'AMI Pacte sur une demi-année et non une année entière.

Les charges ont quant à elles été revues à la baisse de 21 000 € pour les raisons suivantes :

- Deux personnes à temps plein qui passent à temps partiel de 90 % au cours de l'année
- Plusieurs arrêts maladie en cours
- Un recrutement budgété initialement dès début avril n'a lieu que mi-mai
- Un seul recrutement au pôle grand public au lieu de 2.

Le budget s'ajuste au jour le jour. Il aura certainement évolué d'ici l'Assemblée Générale du 17 juin.

Mission mobilité

Olivier DEHAESE expose la situation relative à la mission mobilité.

Nous avons lancé cette mission début 2023 avec l'embauche d'une chargée de mission dédiée et spécialisée dans ce domaine. A cette époque, nous avons acquis le financement ADEME intitulé TENMOD jusqu'à fin 2025 sans obtenir sa poursuite au-delà. Le financement de Rennes Métropole sur la mobilité ainsi que le financement TIMS (CLER) sont venus compléter TENMOD, pour se terminer respectivement fin 2025 et fin 2026.

Le contexte n'est pas porteur :

Le déploiement de la Zone à Faible Emission sur Rennes Métropole ne propulse pas l'activité.

Un travail a été lancé auprès des entreprises mais cela n'a pas créé de demande de conseils individuels en mobilité. Le contexte n'est pas porteur et la mobilité n'est pas une préoccupation pour les entreprises.

Le voyage d'étude à Strasbourg avec l'Audiar et Rennes Métropole n'a pas suffi à insuffler une nouvelle dynamique sur le territoire.

Les conseils en mobilité sont de qualité et bénéficient de retours très positifs mais ils sont trop peu nombreux. Nous avons laissé le temps à l'activité de se mettre en place et de décoller mais après 2,5 ans, il faut regarder les choses en face. L'augmentation significative du nombre de conseils que nous attendions n'est jamais arrivée.

La mission représente un peu plus d'un ETP à financer (poste de la chargée de mission + temps de communication et d'animation).

D'un **point de vue économique**, c'est une activité qui n'était pas équilibrée jusqu'ici mais nous pensions que le conseil augmenterait du fait de notre communication, des liens qui se sont resserrés avec la Métropole, du travail avec les entreprises, des relais par nos partenaires, de l'arrivée de la ZFE. Avec une augmentation significative du conseil comme on le pensait, nous pensions pouvoir demander plus de financement à la Métropole.

Mais cela ne décolle pas. Le contexte local et le contexte global sont peu propices au conseil mobilité. Le service mobilité de Rennes Métropole fait aussi le constat d'un ralentissement de l'implication des entreprises sur la mobilité.

Le programme TEN MOD va s'arrêter en fin d'année. Ce n'est pas possible de se projeter sur un maintien du poste occupé par Lisa en 2026.

Aussi il a été décidé de mettre fin à la mission. L'agence a proposée à la salariée à plein temps sur l'activité de chercher du travail ailleurs. Sachant qu'il n'y a pas d'urgence car la situation financière de l'ALEC le permet, nous l'accompagnons pendant 6 mois pour trouver un autre poste. Lisa veut rester sur les sujets mobilité urbanisme.

Olivier DEHAESE laisse place aux questions de l'assemblée :

Gaëlle PIERRE : Pourquoi la question de la mobilité ne décolle-t-elle pas ? Est-ce que c'est parce que sortir de la voiture est perçu comme non urgent ou comme trop inconfortable ?

Claire LE GENTIL répond que les personnes ayant bénéficié du conseil individuel en mobilité apprennent des choses lors de leur entretien. Mais la démarche se fait seule; il n'y a pas de massification, en tout cas pas auprès de ceux qui auraient besoin de conseil.

Les collectivités n'ont pas forcément les moyens nécessaires au financement de cette mission. Les entreprises ne s'en emparent pas. Rennes Métropole fut, un temps, débordée (Accompagnement des plans de déplacement inter-entreprises). Ce n'est plus le cas.

Olivier DEHAESE ajoute qu'au cœur de la métropole, on constate une diminution de l'usage de la voiture. La première couronne est bien desservie en modes de transport alternatifs mais plus on s'éloigne plus l'usage de la voiture thermique individuelle a tendance à continuer d'augmenter.

Gaëlle PIERRE : A-t-on des études sur la proportion de gens qui pourraient avoir accès à des alternatives à la voiture en fonction de leur lieu de vie et de travail ?

Olivier DEHAESE apporte une réponse : Selon la dernière étude sur le territoire métropolitain, les lieux de vie et de travail sont très dispersés. A l'exception du cœur de métropole, dès qu'on s'éloigne, on n'a pas d'efficacité en transport en commun. Il reste donc comme solutions le covoiturage et l'intermodalité (ex : usage du vélo jusqu'à une gare) mais les plus convaincus le font déjà. Les autres, non. On n'observe pas d'attente de ces populations qui n'imaginent pas changer leurs habitudes de transport. L'absence d'incitation forte et d'obligation au changement a pour conséquence l'immobilisme.

Melaine MORIN confirme que 75 % des travailleurs habitent en dehors de leur territoire d'exercice professionnel et qu'on constate une progression du covoiturage mais pas à la hauteur des besoins.

Les administrateurs présents confirment que les solutions proposées par les EPCI ne rencontrent pas un grand succès.

La solution vélo nécessite des infrastructures sécurisées (à un coût certain).

La différence avec la métropole de Strasbourg (qui a mis en place une ZFE réellement contraignante il y a déjà plusieurs années) repose sur le fait que la métropole a mis en place des aides financières conditionnées au suivi d'un accompagnement à la mobilité et que la ZFE interdit d'ores et déjà les véhicules à vignette Crit'air 3.

Anne-Hélène TUAL : Il n'est pas facile de se trouver une place dans l'écosystème. Il y aurait une place à trouver sur le marché de la mobilité au milieu des autres acteurs. La panne de la ligne B de métro rennais pendant plusieurs mois a sans doute gâché le démarrage de la mission.

Claire LE GENTIL rebondit : l'ALEC a entamé des discussions avec Keolis qui n'a malheureusement pas un € à nous apporter. Keolis se rend au moins 4 fois par an dans les communes pour informer les habitants et délivrer les cartes KorriGo. C'est un enjeu majeur pour les communes rurales.

Olivier DEHAESE : Keolis attend le prochain marché de 7 ans avec Rennes Métropole. Ils chercheront peut-être des partenaires sur le sujet quand ils auront obtenu le nouveau marché.

Aurélien BERTIN : Qu'en pense la salariée ?

Claire LE GENTIL répond : Elle est en questionnement, elle a fait part de son inquiétude mais aussi de son soulagement car ce n'était pas facile à vivre d'avoir peu d'activité.

C'est difficile aussi pour l'agence. La réglementation interdit les CDD de plus de 18 mois. Ce n'est pas confortable de recruter en CDI pour des projets financés sur 3 ans.

Lenaïg LHARIDON confirme que les échanges avec les entreprises prennent 18 mois, que le covoiturage fonctionne si les structures sont efficaces et qu'il est difficile d'aller chercher les réfractaires au changement.

François GABET : Ne faut-il pas promouvoir l'activité de façon plus « agressive » en proposant les animations mobilité aux entreprises via la RSE (responsabilité sociale et environnementale) ?

Claire LE GENTIL répond que les entreprises n'accrochent que lorsqu'elles ont déjà entamé une démarche sur le sujet. Les tentatives tombent souvent à l'eau.

Information sur les cotisations et les coûts jour

Il est rappelé que les coûts jours et montants de cotisation ont été revus à la hausse en Assemblée Générale 2024 pour l'exercice 2025. Au vu du contexte économique et du fait d'une inflation 2024 légèrement plus faible que ce qui était prévu, il n'est pas prévu d'augmentation pour 2026, à l'exception du CEP dont les conventions pluriannuelles prévoient une augmentation annuelle de 1,2 % pendant la durée de la convention.

Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 17 juin 2025 d'appliquer les coûts jours et montants de cotisations suivant :

Cotisation de base :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant appliqué	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,11 €	0,11 €

Cotisation CEP

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant appliqué	1,45 €/hab	1,46 €/hab	1,48 €/hab	1,50 €/hab	1,55 €/hab	1,57 €/hab

Cotisation pour les acteurs publics et privés :

Budget (pour les acteurs publics) Chiffre d'affaires (pour les acteurs privés)	2021 2022 2023	2024	2025	2026
Inférieur à 1 million d'euros	200 €	210 €	230 €	230 €
Compris entre 1 et 5 millions d'euros	500 €	520 €	580 €	580 €

Compris entre 5 et 10 millions d'euros	1 000 €	1 050 €	1 100 €	1 100 €
Supérieur à 10 millions d'euros	2 000 €	2 100 €	2 300 €	2 300 €

Coûts jour de référence

	2021 à 2023	2024	2025	2026
Pour les demandes de subventions des adhérents	550 €	570 €	580 €	580 €
Pour les demandes de subventions de non adhérents	600 €	625 €	640 €	640 €
Pour les demandes de subventions des gros programmes (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	475 €	490 €	510 €	510 €
Pour les prestations pour des adhérents	600 € HT	625 € HT	630 € HT	630 € HT
Pour les prestations pour des non adhérents	650 € HT	680 € HT	690 € HT	690 € HT

Questions de l'assemblée :

Aurélien BERTIN souligne que l'on pourrait augmenter les coûts jour pour les prestations fiscalisées. Olivier DEHAESE répond qu'il est parfois déjà difficile de vendre nos prestations à notre coût jour actuel.

Aurélien BERTIN insiste sur le fait que sur les ZAC, on sous-estime le temps passé et estime qu'il faut valoriser et revaloriser ces prestations qui sont vraiment de qualité dans ce domaine.

Claire LE GENTIL rappelle que l'on nous compare à d'autres associations et que nos tarifs paraissent élevés.

Un.e membre de l'assemblée demande en quoi consistent les prestations ZAC ?

Il s'agit de travailler sur les cahiers des charges à destination des promoteurs immobiliers, de mettre autour d'une table les communes, les aménageurs et les promoteurs pour rééquilibrer le rapport de force, les communes ayant un poids assez faible dans les discussions. L'ALEC apporte un regard nouveau. Il s'agit également d'apporter un conseil et un accompagnement aux ménages en vue de la construction de leur habitat neuf.

Dans le domaine de la construction neuve via les bailleurs sociaux, on défriche encore le terrain car le niveau de performance thermique et énergétique de ces bâtiments est généralement assez bas.

L'ALEC craint que les aménageurs ne nous confient plus de missions si nous augmentons nos tarifs.

Aurélien BERTIN pense au contraire que la prestation Valoen-Alec (pour les ZAC sur lesquelles nous travaillons conjointement) coûte très peu dans un projet global d'aménagement et souligne que les aménageurs ont besoin de nous pour les aider à mettre en place la réglementation thermique.

Claire LE GENTIL s'interroge sur la conduite à tenir : créer un coût jour différencié pour les ZAC ou mieux estimer le nombre de jours à passer sur les marchés ZAC sur lesquels on candidate ?

Il est certain que les aménageurs ont compris l'intérêt de diminuer les consommations d'énergie mais sont perdus quant à l'adaptation des bâtiments pour le confort d'été.

Claire LE GENTIL et Aurélien BERTIN s'accordent pour caler un rdv pour en reparler avec l'équipe ZAC et le pôle communication.

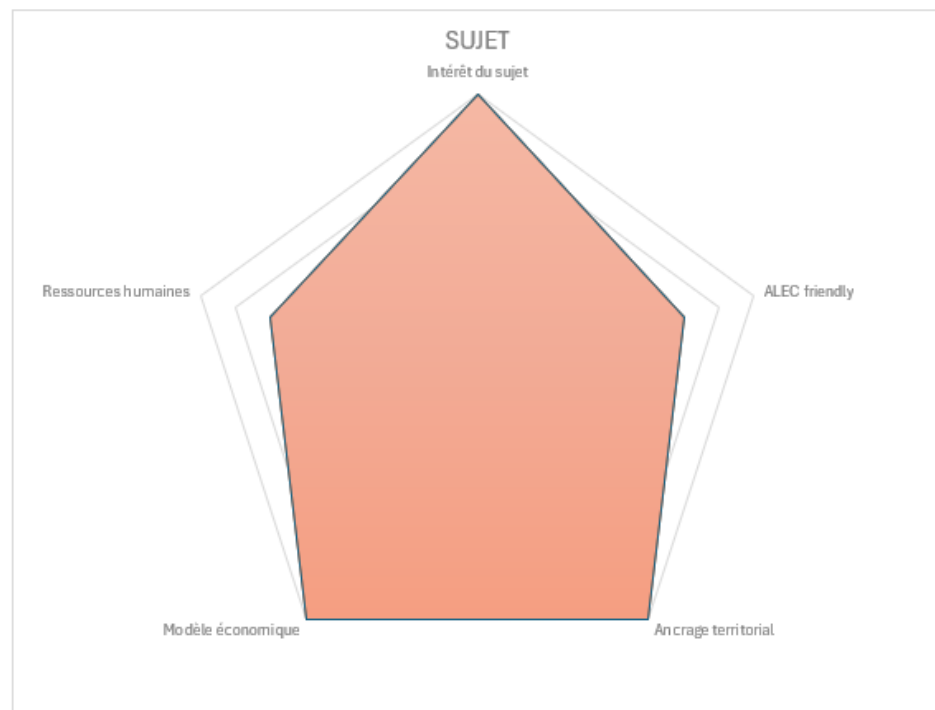
Il serait pertinent de prendre le temps d'en discuter avec des retours chiffrés mais le délai est trop court d'ici l'AG. Suite aux échanges, le CA décide de ne pas créer de nouveau coût jour et donc de rester sur le coût jour actuel pour les ZAC en 2026 mais de revoir à la hausse le calibrage des jours pour se rapprocher du temps réellement passé

Projet associatif

Claire LE GENTIL rappelle que le travail sur le projet associatif, qui a regroupé les salarié-es et une partie des administrateurs et administratrices de l'ALEC qui ont pu se libérer, s'est terminé début mai. Elle présente un outil né de ce travail : un radar multi-critères. Ce radar permettra d'étudier les projets, les appels à projets et demandes de prestation à la lumière de 5 familles de critères qui nous semblent essentiels.

Ancrage territorial		ALEC friendly		Intérêt		Ressources		Modèle économique	
Périmètre géographique	1	Respect des limites planétaires	1	Appétence	1	Temps	1	Réplicabilité	1
Rayonnement	1	Valeurs	1	Innovation	1	Compétences	1	Concurrence	1
Cohérence avec les politiques locales	1	Raison d'être	1	Efficacité énergie climat	1	Matériel	1	Secteur fiscalisé	1
Coopérations territoriales	1			Poids de l'administratif	1			Viabilité économique	1
Total	4		3		4		3		4

	Test	Modèle
Intérêt du sujet	4	4
ALEC friendly	3	3
Ancrage territorial	4	4
Modèle économique	4	4
Ressources humaines	3	3
Total	18	18



Critère de durée

On n'ajoute pas de critère de durée.

Ce n'est pas bien ou mal en soi qu'un projet soit court ou long.

Critère que l'on aura en tête pour apprécier notre positionnement.

La durée du projet accentuera certains avantages ou inconvénients qui seront mis en valeur par le radar.

Olivier DEHAESE expose la satisfaction des salarié-e-s, des administrateurs et administratrices d'avoir pu avoir des temps en commun. Une réflexion est en cours sur la façon de faire vivre cette dynamique commune, de faire vivre le projet associatif sur le court, moyen et long terme et de le faire connaître à nos partenaires actuels et futurs.

Il précise que l'Assemblée Générale du 17 juin prochain sera la dernière du mandat municipal actuel et que les élections municipales de 2026 engendreront une recomposition du conseil d'administration. Aussi, il est important de terminer le projet associatif avant ce nouveau mandat et d'impulser sa mise en action dès maintenant, notamment la création de supports de communication, ce qui sera un gros chantier.

Questions diverses

Pas de question diverse.

Olivier DEHAESE clôt la séance à 20h10.

Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC

